

Rapport 3-3
Avis sur Recherche et Enseignement supérieur

Séance plénière
Lundi 15 décembre 2014

Commission Formation
Rapporteuse : Claire-Marie Chappuis

CESER  **Franche-Comté**
Conseil économique social et environnemental régional

Le rapport de l'Exécutif régional présente les cinq axes de la politique régionale en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour 2015 :

- Conforter les domaines d'excellence de la recherche franc-comtoise.
- Promouvoir, à travers le soutien à l'innovation et au transfert de technologie, les projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires, les plateformes technologiques partagées entre l'enseignement, la recherche et l'entreprise et enfin les capacités d'innovation au sein des laboratoires de recherche.
- Mettre en œuvre les opérations de construction ou de rénovation de l'immobilier universitaire.
- Renforcer les partenariats et agir pour améliorer la vie étudiante.
- Promouvoir et renforcer les parcours de mobilité à l'étranger des étudiants et des lycéens, des apprentis, des jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi.

Les inscriptions budgétaires au titre de la politique « Recherche - Enseignement supérieur » sont :

- En investissement : 7,8 millions d'euros d'AP (5,8 M en 2014) et 6,7 millions d'euros de CPI (9,5 M en 2014).
- En fonctionnement : 7,7 millions d'euros d'AE (6 M en 2014) et 7 millions d'euros de CPF (5,9 M en 2014).

Le CESE apprécie les éléments de réponse apportés par les services de la Région. **Il salue l'effort marqué de la collectivité pour sa politique en matière de soutien à la recherche (plan recherche, soutien aux thèses)**, qui n'est pas dans ses domaines de compétence ; son action est d'autant plus appréciée dans un contexte de réduction drastique du budget de l'Etat alloué à l'enseignement supérieur et la recherche et d'interrogations sur le futur CPER 2014-2020. Si le CESE estime judicieux de soutenir les candidats lauréats et ceux non retenus du PIA, il souligne aussi - comme il avait eu l'occasion de le faire lors de son avis, en décembre 2012, sur le BP 2013 - l'importance de soutenir les plus petites unités, la pluridisciplinarité en Franche-Comté constituant un atout et une spécificité.

Pour autant, le CESE formule un certain nombre de remarques destinées à accentuer l'efficacité de l'action régionale :

- **Il recommande à la Région**, dans la rédaction des appels à projets adressés aux laboratoires, de bien mettre en **évidence ses objectifs stratégiques** afin d'améliorer la lisibilité de la « ligne directrice » de ses politiques.

- **Il insiste sur l'impérieuse nécessité, non seulement de confirmer la mise en place d'évaluations assorties de critères (cofinancement de thèses, plan recherche, mobilités des chercheurs...) mais aussi d'un véritable bilan de l'intervention de la Région dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Cette préconisation apparaît d'autant plus importante dans le contexte de rapprochement avec la Bourgogne : l'enjeu est de faire converger les dispositifs, d'évaluer leur efficacité et d'éviter les doublons. En matière de mobilité des chercheurs, le CESE rappelle les préconisations de son autosaisine « L'accueil des compétences supérieures étrangères en Franche-Comté : un enjeu d'attractivité régionale ». Constatant un certain retard de la Franche-Comté par rapport aux standards européens, en matière d'accueil des chercheurs étrangers, le CESE recommandait de mettre en œuvre rapidement le projet de Maison des Chercheurs.

- Le CESE **encourage la Région à maintenir ses exigences en direction des établissements pour définir leurs stratégies et priorités, et accroître leurs efforts en matière de discipline budgétaire et de gestion.** Ainsi, il propose de réfléchir aux moyens permettant d'améliorer le dialogue entre les établissements ; il réitère ainsi la préconisation de son autosaisine de juin 2011 « *Enseignement supérieur et recherche : une ambition affichée pour la Franche-Comté* » d'améliorer les liens entre l'ES-R et les milieux socio-économiques (organisation du type « *Rencontre Universités Entreprises* » organisées par le MESR, ou des conférences annuelles en Rhône-Alpes).

Au-delà de son rôle de financeur, le CESE invite la Région à faire usage de ses compétences accrues par la loi pour renforcer son rôle d'accompagnateur dans des domaines clés, encore plus stratégiques demain à la lumière du rapprochement avec la Bourgogne, tels que la carte des formations. L'élaboration de cette carte doit être l'occasion d'une réflexion globale en s'interrogeant sur les besoins socio-économiques, l'orientation et l'insertion professionnelle. De même, il incite la Région à poursuivre résolument les partenariats engagés avec les régions et la Suisse. Il rappelle le principe, présent dans son autosaisine de 2011 (cf infra) et ses lettres d'actualité, d'ouverture vers les universités et territoires voisins, notamment la Suisse.

Enfin, il s'interroge :

- **2015 constituant la fin de l'actuel « plan recherche 2012-2015 », et dans la perspective du rapprochement avec la Bourgogne, il préconise l'engagement d'une réflexion afin de poursuivre l'effort en direction de la recherche sous une forme à déterminer.**

- Sur les pôles de compétitivité, **il espère une nouvelle dynamique afin que le plus grand nombre de Pôles - dont certains manifestent une certaine fragilité - soit maintenu en région.**

Vote du CESE : adopté à l'unanimité.